

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

AF 4000 FOUNT 20KG

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ entreprise

1.1 Identificateur de produit

Code du produit : KT10187G01

Nom du produit : AF 4000 FOUNT 20KG

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation du produit : Fountain Solution concentrate for Lithographic Printing

Utilisations déconseillées : Aucune connue.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Manufacturier / Distributeur : Flint Group Germany GmbH

Sieglestrasse 25 D-70469 Stuttgart GERMANY

Adresse courriel de la personne responsable de

personne responsable de cette FDS

: MSDS.Germany.Stuttgart.SF@flintgrp.com

1.4 Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence (indiquer les heures de service)

+49 (0) 621-60-43333 24 h

Historique

Date d'impression : 09.09.2017.

Date d'édition/ Date de : 08.09.2017.

révision

Date de publication : 29.06.2017.

précédente

Version : 4.08

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classement de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement 1272/2008/CE [CLP/GHS]

CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2

LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2

SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1

Consultez la section 11 pour obtenir de l'information plus détaillée sur les effets sur la santé et les symptômes.

2.2 Éléments de l'étiquette

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

H315 - Provoque une irritation cutanée. H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.

Conseils de prudence : P280 - Porter des gants ou des vêtements protecteurs et une protection oculaire

ou faciale.

P305 + P351 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution

à l'eau pendant plusieurs minutes.

P338 - Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent

être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Date d'édition/Date de : 08.09.2017. Page 1 de 11

SECTION 2: Identification des dangers

Éléments d'une étiquette

complémentaire

: Non applicable.

Ingrédients dangereux

mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-methyl-

2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)

Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines

: Non applicable.

substances et

préparations dangereuses et de certains articles

dangereux

2.3 Autres dangers

PBT : P: Non disponible. B: Non disponible. T: Non disponible.

vPvB : vP: Non disponible. vB: Non disponible.

SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients

3.2 Mélanges : Mélange

			<u>Classification</u>	
Nom du produit ou de l'ingrédient	Identificateurs	%	Règlement (CE) no 1272/2008 [CLP]	Туре
2 -butoxyethanol	REACH #: 01-2119475108-36 EC: 203-905-0 CAS: 111-76-2 Indice: 603-014-00-0	≥10 - <25	Acute Tox. 4, H302 Acute Tox. 4, H312 Acute Tox. 4, H332 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319	[1] [2]
bronopol (INN)	REACH #: 01-2119980938-15 EC: 200-143-0 CAS: 52-51-7 Indice: 603-085-00-8	≤0.1	Acute Tox. 4, H302 Acute Tox. 4, H312 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 STOT SE 3, H335 Aquatic Acute 1, H400 (M=10) Aquatic Chronic 2, H411	[1]
mélange de: 5-chloro- 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-methyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)	CAS: 55965-84-9 Indice: 613-167-00-5	<0.06	Acute Tox. 3, H301 Acute Tox. 3, H311 Acute Tox. 3, H331 Skin Corr. 1B, H314 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 1, H400 (M=1) Aquatic Chronic 1, H410 (M=1)	[1]

Consulter la section 16 pour le texte complet des phrases de danger déclarées ci-dessus.

Aucun autre ingrédient n'est présent qui, à la connaissance actuelle du fournisseur, soit classé et qui contribue à la classification de la substance et qui, par conséquent, exige d'être déclarée dans la présente section.

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, TBP, tPtB, substance de préoccupation équivalente ou n'est associé à une limite d'exposition en milieu de travail et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

<u>Type</u>

Date d'édition/Date de : 08.09.2017. Page 2 de 11

SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients

- [1] Substance classée comme présentant un danger pour la santé ou l'environnement
- [2] Substance ayant une limite d'exposition en milieu de travail
- [3] La substance remplit les critères pour les substances PBT selon le règlement (CE) no 1907/2006, Annexe XIII
- [4] La substance remplit les critères pour les substances vPvB selon le règlement (CE) no 1907/2006, Annexe XIII
- [5] Substance d'une préoccupation équivalente

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

SECTION 4: Premiers soins

4.1 Description des premiers secours

Généralités: En cas de doute, ou si les symptômes persistent, consulter un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas de perte de conscience,

placer la personne en position latérale de sécurité et consulter un médecin.

Inhalation : Emmener dans un endroit bien aéré. Garder la personne au chaud et allongée.

En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle

ou de l'oxygène.

Contact avec la peau : Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver soigneusement la

peau au savon et à l'eau ou utiliser un nettoyant cutané reconnu. NE PAS

UTILISER de solvants ni de diluants.

Contact avec les yeux : Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever.

Rincer les yeux IMMÉDIATEMENT à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en gardant les paupières ouvertes. Consulter immédiatement un

médecin.

Ingestion : Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Transporter la victime à l'extérieur

et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissements, garder la tête basse afin d'éviter la pénétration du vomi dans les poumons. Consulter un médecin si les effets nocifs persistent ou sont graves. Ne rien administrer par voie orale. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une

ceinture ou un ceinturon.

Protection des sauveteurs : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de

formation adéquate. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Laver abondamment à l'eau les vêtements

contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.

Utiliser un équipement de protection adéquat (Section 8).

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Voir Information toxicologique (section 11)

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin traitant : En cas d'inhalation de produits de décomposition dans un feu, des symptômes

peuvent se manifester à retardement. La personne exposée peut nécessiter

une surveillance médicale pendant 48 heures.

Traitements particuliers: Pas de traitement particulier.

SECTION 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Utilisables Moyens d'extinction : Recommandé :, mousse antialcool, CO2, poudres, eau pulvérisée

Moyen d'extinction à ne pas : NE PAS utiliser de jet d'eau.

utiliser

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers de la substance ou : Si ce produit est chauffé ou se trouve au contact du feu, une augmentation de du mélange pression se produit et le conteneur peut éclater.

Date d'édition/Date de : 08.09.2017. Page 3 de 11

SECTION 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

Produit de décomposition thermique dangereux

En cas d'incendie, le produit dégage une fumée dense et noire. L'exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques pour la santé.

Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les

substances suivantes: dioxyde de carbone monoxyde de carbone oxydes d'azote oxyde/oxydes de métal

5.3 Conseils aux pompiers

Mesures spéciales de protection pour les pompiers

: En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Ne pas déverser les eaux d'extinction d'incendie dans les égouts ou les cours d'eau.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive. Les vêtements pour les pompiers (y compris les casques, les bottes et les gants de protection) conformes à la norme européenne EN 469 procureront une protection de base lors d'incidents chimiques.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Pour le personnel non affecté aux urgences

: Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle approprié.

Intervenants en cas d'urgence

: Si des vêtements spécialisés sont requis pour traiter un déversement, prendre note de tout renseignement donné à la Section 8 sur les matériaux appropriés ou non. Consultez également les renseignements sous « Pour le personnel non affecté aux urgences ».

6.2 Précautions environnementales

Ne pas jeter dans les canalisations ou les cours d'eau. En cas de contamination des lacs, des rivières ou des égouts par le produit, informer les autorités concernées conformément à la réglementation locale.

6.3 Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir Section 13). Nettoyer de préférence avec un détergent. Éviter les solvants.

6.4 Référence à d'autres sections

Consulter la section 1 pour des renseignements sur les contacts en cas d'urgence.

Consulter la section 13 pour d'autres renseignements sur le traitement des déchets.

Consulter la Section 8 pour des renseignements sur l'équipement de protection individuelle approprié.

SECTION 7: Manutention et stockage

7.1 Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter l'inhalation de la poussière, des particules, des embruns ou du brouillard générés par l'application de ce mélange. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Toujours conserver dans des récipients constitués de la même matière que celui d'origine. Conforme à la législation sur la santé et la sécurité au travail.

7.2 Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Date d'édition/Date de : 08.09.2017. Page 4 de 11 révision

SECTION 7: Manutention et stockage

Stocker conformément à toutes les réglementations locales, régionales, nationales et internationales.

Stocker dans une zone sèche, fraîche et bien ventilée, loin des matières incompatibles (voir rubrique 10).

Respecter les précautions inscrites sur l'étiquette. Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé.

Empêcher tout accès non autorisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Non applicable.

7.4 Autres informations

Non applicable.

SECTION 8: Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Nom des ingrédients	Limites d'exposition professionnelle
2 -butoxyethanol	Ministère du travail (France, 3/2016). Absorbé par la peau. Remarques: Labour Act , Art 4412-149 (Regulatory binding exposure limits)
	STEL: 246 mg/m³ 15 minutes. STEL: 50 ppm 15 minutes. TWA: 49 mg/m³ 8 heures. TWA: 10 ppm 8 heures.
Glycérine	Ministère du travail (France, 3/2016). Remarques: Ministry of Labour (Brochure INRS Ed 984, July 2012). Indicative exposure limits TWA: 10 mg/m³ 8 heures. Forme: Aerosol

Autre Limites d'exposition

: CMR: Voir Information toxicologique (section 11)

Procédures de surveillance recommandées

Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire de procéder à un contrôle biologique ou une surveillance du personnel, de l'atmosphère sur le lieu de travail pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou tout autre measure de contrôle et/ou la nécessité d'utiliser une protection respiratoire. Une référence doit être faite à des normes de suivi, comme celles qui suivent : Norme européenne EN 689 (Atmosphères des lieux de travail - Conseils pour l'évaluation de l'exposition par inhalation aux agents chimiques à des fins de comparaison avec des valeurs limites et stratégie de mesurage) Norme européenne EN 14042 (Atmosphères des lieux de travail - Guide pour l'application et l'utilisation de procédures pour l'évaluation de l'exposition à des agents chimiques et biologiques) Norme européenne EN 482 (Atmosphère des lieux de travail - Exigences générales concernant la performance des procédures de mesure des agents chimiques) Une référence à des lignes directrices nationales pour des méthodes de détermination des substances dangereuses sera également requise.

DNEL/DMEL

Aucune DNEL/DMEL disponible.

PNEC

Aucune PNEC disponible.

Assurer une ventilation adéquate. Lorsque c'est raisonnablement possible, on utilisera une ventilation par aspiration localisée et une extraction générale efficace. Si ceci ne suffit pas à maintenir des concentrations de matières particulaires et de vapeurs de solvants inférieures à la LEP, une protection respiratoire appropriée doit être utilisée.

Mesures de protection individuelle

Protection respiratoire

: In fonction du risque et de la possibilité d'une exposition, choisir un respirateur qui est conforme à la norme ou certification appropriée. Les respirateurs doivent être utilisés suivant un programme de protection pour assurer un ajustement, une formation appropriée et d'aspects d'utilisation importants.

Date d'édition/Date de : 08.09.2017. Page 5 de 11 révision

SECTION 8: Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Protection du corps : L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche

exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute

manipulation de ce produit.

Protection des mains: Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des

gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire.

Gants : En cas de manipulation prolongée ou répétitive, porter les types de gants

suivants :

4 à 8 heures polyéthylène (PE) ou Viton® Gants.

Références: http://www.esig.org/en/library/publications/best-practice-guides

Autre protection pour la

peau

Il faut sélectionner des chaussures appropriées et toute autre mesure

appropriée de protection de la peau en fonction de la tâche en cours et des risques en cause et cette sélection doit être approuvée par un spécialiste avant

de manipuler ce produit.

Protection oculaire/faciale : Utiliser une protection oculaire de sécurité assurant une protection contre les

éclaboussures de liquides.

Contrôle de l'action des agents d'environnement

Ne pas jeter dans les canalisations ou les cours d'eau.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Apparence

État physique : Liquide. **Couleur** : Jaune.

Odeur : Caractéristique.
Seuil olfactif : Non disponible.

pH : 4.6 à 4.8

Point de fusion : Non disponible.

Point d'ébullition : >= 100 °C

Point d'éclair : Vase clos: > 100°C [theoretical]

Taux d'évaporation : Non disponible.

Inflammabilité (solides et

gaz)

Non applicable.

Durée de combustion : Non applicable.Vitesse de combustion : Non applicable.

Limites d'explosivité

Seuil minimal: : 3 %Vol
Seuil maximal: : 19 %Vol
Tension de vapeur : < 23 hPa
Densité de vapeur : Non disponible.
Densité : ~ 1 g/cm³

Solubilité : Soluble dans l'eau en toutes proportions.

Coefficient de partage n-

octanol/eau

: Non disponible.

Température d'auto-

inflammation

: ca 244 °C

Température de

: Non disponible.

décomposition

Viscosité : Non disponible.

Date d'édition/Date de : 08.09.2017. Page 6 de 11

Conforme à l'Annexe II du Règlement (CE) No. 1907/2006 (REACH)

AF 4000 FOUNT 20KG

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

Caractéristiques

: Non disponible.

d'explosivité

Propriétés oxydantes : Non disponible.

9.2 Autres informations

TDAA : Non disponible.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Non disponible.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir la Section 7).

10.3 Risque de réactions dangereuses

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

10.4 Conditions à éviter

Risque de formation de produits de décomposition dangereux lors d'une exposition à des températures élevées.

10.5 Matériaux incompatibles

Tenir éloigné des matières suivantes afin d'éviter des réactions fortement exothermiques :

agents oxydants, alcalins forts, acides forts

10.6 Produits de décomposition dangereux

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

SECTION 11: Données toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Il n'existe aucune donnée disponible sur le mélange lui-même. Le produit est classé comme dangereux selon le règlement (CE) 1272/2008 tel qu'amendé. Voir sections 2 et 3 pour obtenir des détails.

Un contact répété ou prolongé avec le mélange peut causer l'élimination du gras naturel de la peau, ce qui se traduit par une dermatite de contact non allergique et une absorption cutanée. Les jets de liquide dans les yeux peuvent causer une irritation et des atteintes réversibles.

Substances / Mélanges

Toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
pronopol (INN)	DL50 Orale	Rat	342 mg/kg	-
mélange de: 5-chloro- 2-méthyl-2H-isothiazol-	DL50 Orale	Rat	53 mg/kg	-
3-one [No. CE 247-500-7]; 2-methyl-2H-isothiazol-				
3-one [No. CE 220-239-6] (3: 1)				

Estimations de la toxicité aiguë

Voie	Valeur ETA
Orale	2777.8 mg/kg
Cutané	6111.1 mg/kg
Inhalation (vapeurs)	61.11 mg/l

Irritation/Corrosion

: Provoque une irritation des yeux. Irritant pour la peau.

Sensibilisation

: Peut déclencher une réaction allergique. Une fois sensibilisé, une vive réaction allergique peut éventuellement se déclencher lors d'une exposition ultérieure à de très faibles niveaux.

Date d'édition/Date de : 08.09.2017. Page 7 de 11

SECTION 11: Données toxicologiques

Mutagénicité : Non disponible. Cancérogénicité : Non disponible. Toxicité pour la reproduction : Non disponible. Toxicité systémique pour Non disponible.

certains organes cibles exposition unique -

: Non disponible.

Toxicité pour certains organes cibles - expositions

répétées -Risque d'absorption par

: Non disponible.

aspiration

Toxicité chronique : Non disponible. Tératogénicité : Non disponible.

Autres renseignements

Toxicocinétique

Absorption Non disponible.

Distribution

Métabolisme Non disponible. Élimination : Non disponible.

SECTION 12: Données écologiques

Il n'existe aucune donnée disponible sur le mélange lui-même. Ne pas vider dans des drains ou cours d'eau. Voir Sections 2 et 3 pour obtenir des détails.

12.1 Données toxicologiques

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Exposition
2 -butoxyethanol	Aiguë CE50 >1000 mg/l Eau douce Aiguë CL50 800000 μg/l Eau de mer Aiguë CL50 1250000 μg/l Eau de mer	Daphnie - Daphnia magna Crustacés - Crangon crangon Poisson - Menidia beryllina	48 heures 48 heures 96 heures
bronopol (INN)	Aiguë CE50 0.02 ppm Eau douce Aiguë CL50 11.17 ppm Eau douce	Algues - Scenedesmus subspicatus Poisson - Lepomis macrochirus	96 heures 96 heures
	Chronique NOEC 1.94 ppm	Poisson - Oncorhynchus mykiss	

12.2 Persistance et dégradation

Non disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Nom du produit ou de l'ingrédient	LogPow	BCF	Potentiel
-butoxyethanol bronopol (INN)	0.83 0.18		faible faible

12.4 Mobilité dans le sol

Non disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

PBT : P: Non disponible. B: Non disponible. T: Non disponible.

vPvB : vP: Non disponible. vB: Non disponible.

12.6 Autres effets nocifs

Date d'édition/Date de : 08.09.2017. Page 8 de 11

SECTION 13: Données sur l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Ne pas jeter dans les canalisations ou les cours d'eau.

Éliminer selon les dispositions prévues par les différentes réglementations fédérales, provinciales, locales ou d'État.

Méthodes de traitement des

déchets

: Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. Les conteneurs vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les coproduits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

Déchets Dangereux Oui.

Catalogue Européen des Déchets

Code de déchets	Désignation de déchet	
07 07 01*	aqueous washing liquids and mother liquors	

SECTION 14: Informations relatives au transport

Transport avec les utilisateurs locaux : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

Réglementation internationale concernant le transport

☑e produit n'est pas soumis à la réglementation transport selon ADR/RID, ADN, IMDG, ICAO/IATA.

14.1 Numéro ONU : Non applicable. 14.2 Nom d'expédition correct : Non applicable. 14.3 Classe(s) de danger pour : Non applicable.

le transport

14.4 Groupe d'emballage : Non applicable. 14.5 Dangers : Non applicable.

environnementaux

14.6 Précautions particulières : Non applicable.

à prendre par l'utilisateur

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

SECTION 15: Informations sur la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

UE - Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation

Annexe XIV

Aucun des composants n'est répertorié.

Substances extrêmement préoccupantes

Aucun des composants n'est répertorié.

Date d'édition/Date de : 08.09.2017. Page 9 de 11

SECTION 15: Informations sur la réglementation

Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux

: Non applicable.

Teneur en COV : **₹**20.5 % ~ 215.3 g/L

Inventaire d'Europe : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Réglementations nationales

Usage industriel : L'information contenue dans cette Fiche de Données de Sécurité ne dégage

pas l'utilisateur final de l'évaluation des risques sur le lieu de travail, comme demandée par d'autres législations de santé et de sécurité. Les textes de la réglementation nationale de la santé et sécurité au travail s'adressent à

l'utilisation de ce produit au travail.

Code de la Sécurité Sociale,

Art. L 461-1 à L 461-7

: 2-butoxyethanol RG 84

Surveillance médicale

renforcée

: Arrêté du 11 Juillet 1977 fixant la liste des travaux nécessitant une surveillance

médicale renforcée: non concerné

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Ce produit contient des substances nécessitant encore une évaluation du risque chimique

SECTION 16: Autres informations

CEPE MSDS Code : 8

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Abréviations et acronymes : ETA = Estimation de la toxicité aiguë

CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à

l'emballage des substances et des mélanges DMEL = dose dérivée avec effet minimum

DNEL = Dose dérivée sans effet

Mention EUH = mention de danger spécifique CLP PBT = Persistantes, Bioaccumulables et Toxiques

CPSE = concentration prédite sans effet RRN = Numéro d'enregistrement REACH vPvB = Très persistant et très bioaccumulable

Procédure utilisée pour obtenir la classification selon le règlement (CE) no 1272/2008 [CLP/GHS]

Classificat	ion	Justification
Skin Irrit. 2, H315		Méthode de calcul
Eye Irrit. 2, H319		Méthode de calcul
Skin Sens. 1, H317		Méthode de calcul
Texte complet des phrases :	⊬ 301	Toxique en cas d'ingestion.
de danger abrégées	H302	Nocif en cas d'ingestion.
	H311	Toxique par contact cutané.
	H312	Nocif par contact cutané.
	H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
	H315	Provoque une irritation cutanée.
	H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
	H318	Provoque de graves lésions des yeux.
	H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
	H331	Toxique par inhalation.
	H332	Nocif par inhalation.
	H335	Peut irriter les voies respiratoires.
	H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
	H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne

Date d'édition/Date de révision

: 08.09.2017.

Page 10 de 11

Conforme à l'Annexe II du Règlement (CE) No. 1907/2006 (REACH)

AF 4000 FOUNT 20KG

SECTION 16: Autres informations

des effets néfastes à long terme.

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

Date d'impression Date d'édition/ Date de

révision

: 9/8/2017

: 9/9/2017

H411

Date de publication

précédente

: 6/29/2017

Version : 4.08

Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières.

Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.

Date d'édition/Date de révision

: 08.09.2017.

Page 11 de 11